



Arrêté n° 111/2026
Portant délégation de fonctions et de signature
à Madame Isabelle DESSEIGNE, 1^{ère} adjointe

Le Maire de la Commune de SANCOINS (Cher),

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en séance du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Vu la délibération du conseil municipal en séance du 30 mars 2026 par laquelle le conseil municipal délègue au maire aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Isabelle DESSEIGNE, 1^{ère} adjointe au maire, un certain nombre d'attributions relevant des finances et de l'administration générale,

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Isabelle DESSEIGNE, 1^{ère} adjointe, est déléguée aux finances et à l'administration générale, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances :
 - Exécution budgétaire du budget principal et des budgets annexes : mandats, titres et certificats administratifs,
 - Affaires liées aux baux et fermages : baux, révisions de loyers, dégrèvements, cautions, résiliations et autres documents s'y rapportant,
 - Dossiers de subventions : déclarations de commencement d'exécution, déclaration d'achèvement, demandes d'acomptes et de soldes, certificat administratif de paiement et tout autre document s'y rapportant,
 - Échanges avec le service de gestion comptable de Saint-Amand-Montrond et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),
 - Correspondances et courriers en lien avec les domaines précités,
 - Engagements financiers dans le respect des décisions du conseil municipal et des crédits inscrits au budget principal.

- Administration générale :
 - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : mise en conformité et mises à jour, relations avec le cabinet prestataire,
 - Gestion des archives municipales : bordereaux d'alimentation et d'élimination, devis liés à la destruction de documents, relation avec les Archives Départementales,

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Poste de Commandement Communal (PCC) : établissement, mise à jour, gestion des exercices, relation avec les partenaires,
- Correspondances courantes ne matérialisant pas une prise de décision : demandes de renseignements, lettres d'information, de transmission ;
- Correspondances, courriers et notes de services liés aux domaines précités,
- Engagements financiers dans le respect des décisions du conseil municipal et des crédits inscrits au budget principal.

Elle pourra signer les actes ainsi que tous documents se rapportant à ces domaines.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Isabelle DESSEIGNE à l'effet de signer tous les documents et courriers se rapportant aux domaines mentionnés à l'article 1, relevant de sa délégation.

Article 3 : Le cas échéant, la présente délégation pourra être modifiée ou complétée par arrêté.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement du maire, l'ensemble des adjoints bénéficie d'une délégation de signature dans tous les domaines de compétences rattachés au maire. Les adjoints peuvent ainsi être appelés à signer des documents, par suppléance du maire, dans l'ordre de leur rang.

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifiée à l'intéressé sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Amand-Montrond,
- Madame la Comptable publique de Saint-Amand-Montrond,
- L'intéressée.

A Sancoins, le 30/03/2026

Monsieur Isabelle DESSEIGNE
1^{ère} Adjoint,

Monsieur le Maire,
Pierre GUIBLIN

Notifié le : 30/03/2026

Signature de l'intéressée :



Date de publication : 31/03/2026
Mode de publication : mise en ligne.